



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2023

Référence
2023_33

Objet de la délibération
Convention d'actions de formation dans le domaine de la prévention avec le CDG 18

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Date de la convocation
25/05/2023

Date d'affichage
25/05/2023

Vote
A la majorité
Pour : 5
Contre : 3
Abstention : 2

L' an 2023 et le 2 Juin à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves

Excusé(s) séance : Mme VANDENBUSSCHE Julie donne procuration à Mme TRINQUET Simone
M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas donne procuration à Mme MENARD Francine

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. CHANDAT David

Objet de la délibération : Convention d'actions de formation dans le domaine de la prévention avec le CDG 18

La Maire expose à l'assemblée délibérante que le Centre de Gestion du Cher (CDG18) propose les actions de formations dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité suivantes :

- Formation obligatoire des membres du CST (Comité Social Territorial)
- Formation obligatoire des membres de la F3SCT (Formation Spécialisée en Sécurité, Santé et Conditions de Travail)
- Formations Gestes et Postures
- Formations initiales et continues des Assistants de Prévention
- Sensibilisation à l'hygiène sécurité

Considérant l'intérêt de la collectivité de pouvoir faire appel à cette prestation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adhérer à la prestation d'actions de Formations dans le domaine de la prévention proposées par le CDG18**
- **d'autoriser la Maire à signer la convention d'adhésion, jointe en annexe ainsi que tous les documents y afférant.**
- **d'autoriser la Maire à prévoir les crédits afférents à cette adhésion, et à procéder au règlement des factures présentées par le Centre de Gestion relatives à cette prestation.**

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 018-211800123-20230602-2023_33-DE



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 5 Juin 2023

La Maire

Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance

M. CHANDAT David

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 06/06/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 06/06/2023